

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Décision n° CG 2009-1635 du 11 mars 2009
portant nomination des ordonnateurs secondaires**

NOR : DEVK0915046S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;
Vu le décret du 21 avril 2006 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;
Vu la décision en date du 25 octobre 2005 portant organisation générale de Météo-France ;
Vu la décision n° 2006-92 du 3 janvier 2006 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires ;
Vu la décision n° 1629 du 11 mars 2009 portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable ;
Vu la décision n° 1631 du 11 mars 2009 portant définition des niveaux de prise en compte des besoins de l'établissement en matière de travaux, fournitures et services ;
Vu la décision n° 1633 du 11 mars 2009 portant organisation des procédures de passation des marchés publics de l'établissement ;
Vu la décision n° 1634 du 11 mars 2009 fixant l'étendue des compétences des ordonnateurs secondaires,

Décide :

Article 1^{er}

M. Patrick Tchang, directeur technique, est nommé ordonnateur secondaire de la direction technique, direction des systèmes d'observation.

Article 2

M. Patrick Tchang, directeur technique, est nommé ordonnateur secondaire de la direction technique, direction des systèmes d'information.

Article 3

M. Alain Soulan, directeur de la production, est nommé ordonnateur secondaire de la direction de la production.

Article 4

M. Daniel Roux, directeur général adjoint, est nommé ordonnateur secondaire de la direction déléguée de la direction générale pour la Métropole de Toulouse.

Article 5

M. Philippe Bougeault, directeur du Centre national de recherches météorologiques, est nommé ordonnateur secondaire du Centre national de recherches météorologiques.

Article 6

M. François Lalaurette, directeur de l'École nationale de la météorologie, est nommé ordonnateur secondaire de l'École nationale de météorologie.

Article 7

M. Michel Assouline, directeur de la direction commerciale et de la communication, est nommé ordonnateur secondaire de la direction commerciale et de la communication.

Article 8

M. Patrick David, directeur de la direction interrégionale Nord, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Nord.

Article 9

M. Dominique Landais, directeur de la direction interrégionale Nord-Est, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Nord-Est.

Article 10

M. Pascal Renaude, directeur de la direction interrégionale Centre-Est, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Centre-Est.

Article 11

M. Jacques Manach, directeur de la direction interrégionale Sud-Est, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Sud-Est.

Article 12

M. Marc Payen, directeur de la direction interrégionale Sud-Ouest, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Sud-Ouest.

Article 13

Mme Monique Ciccione, directrice de la direction interrégionale Ouest, est nommée ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Ouest.

Article 14

M. Charles Dupuy, directeur de la direction interrégionale Ile-de-France, Centre, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale Ile-de-France, Centre.

Article 15

M. Nicolas Bériot, directeur interrégional en Antilles-Guyane, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Antilles-Guyane.

Article 16

M. Gérard Therry, directeur de la direction interrégionale de La Réunion, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale de La Réunion.

Article 17

M. Yves Grégoris, directeur de la direction interrégionale en Polynésie française, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Polynésie française.

Article 18

M. Eric Petermann, directeur interrégional en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, est nommé ordonnateur secondaire de la direction interrégionale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

Article 19

M. Guy Duchemin, chef du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon, est nommé ordonnateur secondaire du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Article 20

La décision n° 2006-92 du 3 janvier 2006 modifiée susvisée est abrogée le 1^{er} avril 2009.

Article 21

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui prend effet le 1^{er} avril 2009 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 22

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 11 mars 2009.

Le président-directeur général
P.-E. BISCH